



Communiqué de presse AG/SHC/3804

Troisième Commission
43^e séance – après-midi

**LA TROISIÈME COMMISSION ENTEND LA PRÉSENTATION DE PROJETS DE
RÉSOLUTION SUR L'ÉLIMINATION DU RACISME ET LE DROIT À
L'AUTODÉTERMINATION DU PEUPLE PALESTINIEN**

La Troisième Commission (affaires sociales, humanitaires et culturelles) s'est réunie, cet après-midi, pour entendre trois présentations de projets de résolution sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, sur le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et sur le problème des personnes disparues.

...

Le représentant de l'Égypte a présenté le projet de résolution intitulé « *Droit du peuple palestinien à l'autodétermination* »² qui a été actualisé pour inclure une référence à l'avis facultatif de la Cour internationale de Justice sur le mur de séparation ainsi qu'une référence à la résolution 58/292 sur le statut du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, adoptée par l'Assemblée générale du 6 mai 2004. Par ce projet présenté, a-t-il dit, l'Assemblée réaffirmerait le droit à l'autodétermination du peuple palestinien. Ce droit, concept gravé dans les annales du droit international, est le précurseur de la démocratie et du respect des droits de l'homme, a-t-il souligné en espérant que cette année sera la dernière année où il faudra présenter un tel texte. Déplorant que la violence domine et que la paix demeure un espoir distant, il a espéré qu'Israël mettra un terme à son occupation illégale afin que puisse être créé un État palestinien indépendant.

...

* * * * *